

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la Commune de ROUSSET
Séance du 7 octobre 2025 à 18 heures

COMPTE-RENDU

L'An deux mille vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Philippe PIGNON - Président ;

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Présents : MM. Pignon Philippe, Arrighi Lisette, Canal Patricia, Eymard Régine, Gaisnon Jeanne, Gournay Anne, Hobel Laurence, Hoube Ludovic, Marianelli Dominique,

Absents/Excusés : Aubert Mireille, Deschler Laurence, Espoto Gilbert, Lecoq Thierry, Lerda Pascale, Walter Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme Anne GOURNAY

Le quorum étant atteint Monsieur le Président déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 mai 2025
- Compte-rendu des décisions du Président ou la Vice-Présidente du CCAS sur délégation du Conseil d'administration
- Présentation du rapport social unique 2024 -retiré-
- Convention d'adhésion à l'offre de service du Pôle Santé du Centre de Gestion des Bouches du Rhône : Médecine Préventive & Prévention et Sécurité au Travail : Autorisation donnée à Monsieur le Président
- Attribution d'une subvention à l'association LA PLAZA MAYOR de la MAISON DE L'ESPAGNE : Reversement des dons récoltés auprès de la population suite aux inondations survenues en Espagne en 2024

Objet : Attribution d'une subvention à l'association LA PLAZA MAYOR de la MAISON DE L'Espagne : Reversement des dons récoltés auprès de la population suite aux inondations survenues en Espagne en 2024.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération n°2/2025 du 25 février 2025, le CCAS avait décidé de reverser à la Fondation de France le montant des dons financiers récoltés auprès de la population, suite aux inondations survenues dans le sud-est de l'Espagne le 29 octobre 2024.

Monsieur le Président indique que la Fondation de France n'a pas été en mesure de lancer une collecte dédiée à l'Espagne, considérant qu'en tant que pays développé celui-ci disposait de ressources et de structures nécessaires pour gérer l'aide immédiate.

Aussi Monsieur le Président propose de reverser, sous forme de subvention, cette somme de 895,00 euros à l'association LA PLAZA MAYOR de la MAISON DE L'ESPAGNE.

Adoptée A L'UNANIMITE

Objet : Convention d'adhésion à l'offre du Pôle Santé du Centre de Gestion des Bouches du Rhône « Médecine Préventive & Prévention et Sécurité au Travail » Autorisation donnée à Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration, que par délibération N°20/2011 du 14 décembre 2011, autorisation a été donnée à faire appel au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône, afin de bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive fournie par le service « médecine professionnelle et préventive » du CDG13 aux collectivités pour le personnel du CCAS et à signer la convention de prestation de service.

Monsieur le Président précise que la convention d'adhésion au Pôle Santé conclue avec le CDG13, qui détermine et régie la mise en place des prestations du service de médecine professionnelle arrive à son terme et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

En conséquence, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention regroupant les prestations du Pôle Santé du CDG13 (intégration des prestations relevant du service prévention), telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette convention prend en compte les objectifs suivants :

- . Surveillance médicale des agents : visites médicales obligatoires et occasionnelles
- . Action sur le milieu professionnel

Le coût forfaitaire de la prestation s'élève à 80,00 euros par an et par agent.

La liste des agents qui seront examinés annuellement sera établie et réactualisée chaque année en lien avec le CDG13.

La convention dont il s'agit est conclue pour une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Objet : Attribution d'aides sociales facultatives

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur des demandes d'aides facultatives formulées par des personnes ou des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ou ponctuelles,

Bénéficiaires	Nature de l'aide attribuée	Montant attribué
[REDACTED]	Aide alimentaire (à verser en 2 fois)	400,00€
[REDACTED]	Participation charges annuelles logt	250,00€
[REDACTED]	Aide énergie	66,00€
[REDACTED]	Prise en charge centre aéré	307,80€

Monsieur le Président, après examen des dossiers, propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur les aides à accorder.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h35.

La Secrétaire de séance

Anne GOURNAY



Le Président

Philippe PIGNON